

# HESTRUD

## *info*

### SOMMAIRE

- *Edito*
- *Un petit mot sur notre école*
- *Les finances*
- *Le remembrement*
- *Recommandations d'ordre général*
- *Départ en retraite*



JUIN 2003





Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En mars **2001**, vous nous avez élus pour gérer la commune et nous nous étions engagés à vous tenir informés de notre action. Deux ans après, le temps est venu de faire le point de nos réalisations, celles qui étaient en cours, tout comme celles qui viennent d'être lancées, ou celles qui ont pu donner lieu à un débat passionné.

■ Tout d'abord, je voudrais parler du **remembrement** : en effet, que n'a-t-on pas dit à ce sujet ? Que n'a-t-on pas voulu vous faire croire ? Quelle "désinformation" sous prétexte d'information ! Ne disait-on pas que nous allions sacrifier le bocage, utiliser l'argent public à mauvais escient ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

**En réponse à cette question, le conseil municipal vous invite à emprunter, même par temps de pluie - en pensant aux agriculteurs qui travaillent dehors par tous les temps justement - les chemins connexes, anciens et remis en état, ou nouvellement créés. Quel plaisir ! Et les haies disparues ? Sans le remembrement, il n'y en aurait plus. Or, vous pouvez le constater, notre projet veillait précisément à sauvegarder les haies : des plantations ont été effectuées sur **4,4 km** (cf bilan chiffré dans ce même bulletin).**

■ Dans un second temps, je voudrais aborder un sujet qui touche aussi à l'écologie, de manière tout aussi importante : **l'eau**. A Hestrud, l'assainissement des eaux usées vient d'être réalisé route de Cousolre et rue Heureuse. Nous avons combiné cette opération avec la pose de trottoirs. Et croyez bien que là encore, nous avons réussi à obtenir le plus de subventions possibles pour réaliser ce qui constitue un **grand progrès** dans l'aménagement de notre commune.

L'an dernier, il y a eu des dégradations dans la rue de la Graveline au niveau des canalisations d'eau : des travaux de réfection devaient y être effectués dès cette année. Mais nous avons négocié un report en 2004 afin que l'assainissement puisse être fait en même temps, et que l'on n'ouvre pas deux fois la route. **C'est ainsi que plus de 90 % des maisons seront reliées au tout-à-l'égout.** Exemple pour une commune de la taille d'Hestrud !

■ Troisième sujet, **la vie communale** : en mars 2001, nos amis belges domiciliés en France ont pu voter aux élections municipales. Et à Hestrud ils ont été nombreux à participer au scrutin, ce dont nous nous sommes félicités. **La municipalité souhaite toujours les associer et associer tous les nouveaux habitants à la vie de la commune : repas de ducasse le 2ème samedi du mois de mai, avec concert le dimanche, 14 juillet, 11 novembre, nous comptons sur vous pour prendre note de ces grands rendez-vous, et surtout sur votre participation.**

Pierre HERBET



## UN PETIT MOT SUR NOTRE ECOLE

Suite au départ en retraite de Madame Jocelyne DUSSART, une nouvelle directrice a rejoint en septembre dernier Madame Dominique DECOSTER. Il s'agit de Mademoiselle Stéphanie DEHAUDT qui a en charge la classe des petits.

Les effectifs d'élèves se maintiennent à un bon niveau : 35 en 2000/2001  
29 en 2001/2002  
27 en cette année scolaire

Aucune suppression de classe n'est envisagée pour l'an prochain. Cette structure à deux classes permettra de nouveau à cette petite école de village de fonctionner dans les meilleures conditions, d'autant plus qu'un service de cantine est proposé le midi, sous la surveillance de Madame Séverine LEFEBVRE ou de Monsieur Daniel BERTEAUX. Ce service accueille régulièrement 6 élèves cette année.

Un petit rappel sur les diverses activités pédagogiques de cette fin d'année scolaire :

- 5 mai 2003 : intervention d'un agent E.D.F. pour la classe des grands sur le thème : l'électricité et ses dangers.
- 22 mai 2003 : toujours dans la même classe, s'est déroulé un atelier "Imaginons notre village" avec la participation du Passe Murailles du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord).
- 21 juin 2003 : fête de l'école  
Nous invitons à cette occasion les nouveaux habitants du village à participer à cette manifestation afin de découvrir le cœur de leur nouveau lieu de résidence.
- 26 juin 2003 : sortie pédagogique au PASS à FRAMERIES en Belgique.

En 2002, le carnaval de l'école était ... tombé à l'eau : le cortège des enfants savamment déguisés "s'étira" ... à l'intérieur de la salle de classe de Madame DECOSTER, n'osant affronter les intempéries mal venues en ce jour de fête.

Mais cette année, le 14 mars 2003, c'est sous un soleil radieux que nos chérubins ont



déambulé dans les rues du village, accompagnés d'une armada de parents, dans une ambiance musicale et sous une pluie ... de confettis.



## FINANCES

	1990	2003
Taxe d'habitation..... :	14,51 %	14,51 %
Taxe foncière sur le bâti..... :	14,51 %	14,51 %
Taxe foncière sur le non bâti..... :	44,55 %	44,55 %
Taxe professionnelle..... :	15,00 %	15,00 %

Depuis 14 ans le Conseil municipal a décidé de **ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale.**

Le budget 2003 de la Municipalité s'établit de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

211 879,18 Euros dont 41 575,94 Euros versés à la section d'investissement

- Section d'investissement :

218 225,95 Euros.

Outre les travaux d'assainissement et de réfection de la route de Cousolre, un effort particulier est porté cette année sur l'entretien des bâtiments communaux et des subventions ont été demandées pour la réfection du toit de la sacristie et de ceux du bâtiment Mairie-Ecole qui ne sont pas rénovés ....



AVANT

APRÈS

Route de Cousolre





## LE REMEMBREMENT

### 1 — Nature de l'opération :

Réalisation des travaux connexes au remembrement d'Hestrud portant essentiellement sur :

- la réfection des chemins pour une meilleure circulation
- le curage et la création de fossés pour éviter les inondations de prairies ou de terres
- la réalisation de passages busés pour les bêtes afin d'éviter les détériorations des berges des cours d'eau
- la plantation de haies pour conserver le caractère bocager du paysage .

### 2 — Coût de l'opération HT :

- Travaux .....	119 967,23
- Plantations , clôtures .....	29 600,00
- Honoraires et divers .....	14 600,00
TOTAL .....	164 167,23 Euros

### 3 — Plan de financement :

- FEOGA .....	32 833.00
- Conseil Général.....	98 414.00
- Commune.....	16 460.00
- AFR .....	16 460.23
TOTAL .....	164 167.23 Euros

Calendrier : 1er septembre 2002 – 31 mars 2003

### 4 — RECOMMANDATIONS :

Suite aux travaux de remembrement et à la création de nouveaux chemins, il serait souhaitable de respecter une vitesse limitée à 30km/h dans l'intérêt de tous.

- d'une part pour éviter les "courses" de voitures et dérapages ou de motos, ce qui à échéance peut dégrader l'état des chemins.
- d'une part pour éviter tout accident: des engins agricoles circulent sur ces chemins, et à tout moment un tracteur peut arriver sans que vous vous y attendiez ...



Il a également été constaté que de nouvelles plantations de haies ont "disparu". A cette période de l'année, il n'est pas très conseillé de les replanter ailleurs ou dans un jardin, elles ne reprendront pas.

Nous voulons des haies : alors il faut que tout le monde respecte ces plantations, qui ont été réalisées sur 4 km 400.

*4 km 400 de haies ont été replantées*



## RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### RAPPEL :

— **Les dépôts d'ordures** sur les routes, chemins, rues, accotements ou tout autre endroit sont interdits sur le territoire de la commune d'Hestrud (Arrêté Municipal du 17 avril 1992).

— Il est expressément défendu de laisser les chats et les chiens divaguer sur la voie publique, seuls ou sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Tout **chien errant** trouvé sans collier (portant gravés le nom et le domicile de son propriétaire), sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait muni d'un collier. (Arrêté Municipal du 30 avril 1999).



— De même **l'échardonnage** est obligatoire...

(Arrêté Municipal du 14 juin 1993).

— Nous possédons une déchetterie ouverte les mercredis, vendredis, samedis et dimanches alors pourquoi trouve-t-on encore des dépôts ou décharges sauvages dans les petits chemins ou coins isolés?

A ce sujet, veuillez à ce que vos poubelles soient bien sécurisées afin que chats et chiens errants ne les démontent pas et fassent de votre pas de porte un dépôts d'ordures.

***Nous apprécions la volonté de chacun d'entretenir façade et bordures fleuries. Bravo !  
N'est-il pas plus agréable de voir un village propre ?***

## DEPART EN RETRAITE

**Madame Roberte FAUVEAUX** fait valoir ses droits à la retraite le 15 août 2003.

Après de nombreuses années passées comme agent d'entretien à la commune (nettoyage des classes et de la Mairie depuis septembre 1968), elle s'occupait également avec disponibilité de la location de la salle des fêtes depuis juin 1987.

Souhaitons lui une bonne et heureuse retraite ... avec toute sa famille.